



Il faut s'attendre vraiment à tout sur cet ici-bas passager et je suis blasé à ce sujet. Quoi que... Je ne sais pas si le « *cas Herimanana Razafimahefa* » fera jurisprudence à Madagascar quand nous serons tous morts, mais il est utile de le placer dans les archives des historiettes liées à la soif d'honneurs d'un « *Loholona* » (synonyme de sage en langue malagasy) qui a déclaré « *s'être préparé depuis des années pour assumer la fonction de président par intérim* » . Depuis des années ? Tiens donc...

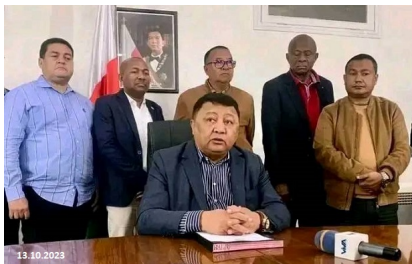
Rappelons, au passage, que la présidence par intérim, est une disposition constitutionnelle qui n'existe nulle part ailleurs en dehors de Madagascar, l'île des mille-et-une surprises, qui stipule, en son article 46 de sa Constitution (« *Lalamparenana* ») que : le Président de la République en exercice doit démissionner avant la date du scrutin, s'il se présente comme candidat à sa succession. Andry Rajoelina l'a fait, et il est, actuellement le candidat n°3 sur 12 autres prétendants.

Que dit la Constitution de la IVème République malagasy, adoptée par voie référendaire en 2010 ?

Article 52.- Par suite de démission, d'abandon du pouvoir sous quelque forme que ce soit, de décès, d'empêchement définitif ou de déchéance prononcée, la vacance de la Présidence de la République est constatée par la Haute Cour Constitutionnelle. Dès la constatation de la vacance de la présidence, les fonctions du Chef de l'État sont exercées par le Président du Sénat.

Quid, dans un premier temps des démarches de notre bizarroïde mister Razafimahefa, Président du Sénat ?

Sans aucune contrainte, face à une caméra, avec des Sénateurs debout derrière lui, il a lu et signé le texte qui suit. A quoi bon traduire ?





REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana

**FANAMBARAN'ANDRIAMATOA FILOHAN'NY ANTENIMIERAN-DOHOLONA
RAZAFIMAHEFA HERIMANANA**

Manoloana ny resabe iniana aparitaka amin'izao fotoana izao, dia raisiko adidy ny manao ity fanambarana manaraka ity:

Ny datin'ny 08 Septambra 2023 dia nandefa taratasy teo anivon'ny Fitsarana Avo momba ny Lalampanorenana tokoa ny tenako nanambara fa tsy afaka hiansoroka ny andraikitra maha-filoham-panjakana mpisolo toerana aho noho ny antony manokana.

Tsy ilaina ny krizy politika sy ny fanakorontanana iniana volena eto amin'ny Firenena.

Miantso ireo kandida sy ny mpanao politika Malagasy rehetra mba hijery ny tombontsoa ambonin'ny Firenena mandrakariva, hifantoka tanteraka amin'ny fifidianana fa tsy sanatria hamorona korontana, tsy hitondra voka-tsoa velively ho an'i Madagasikara.

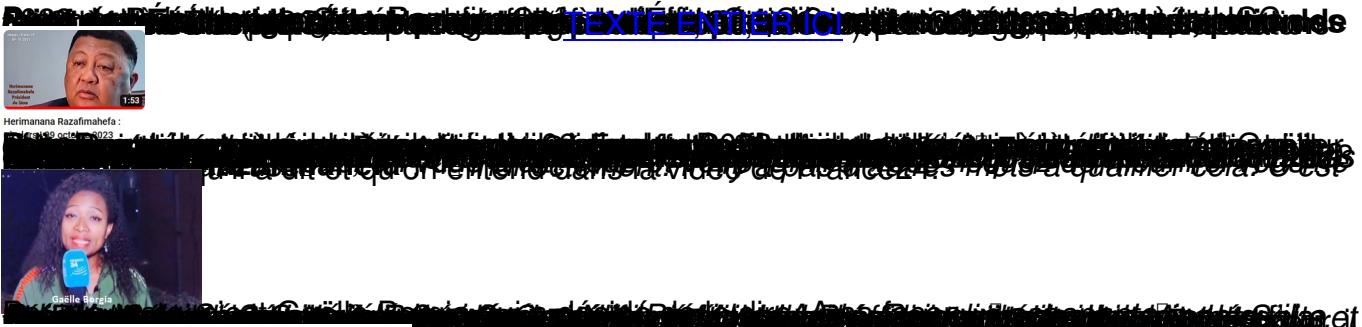
Miantso ny vahoaka Malagasy ihany koa mba ho tony mandrakariva ary tsy hiroroa saina fa hizotra am-pilaminana amin'izay fiatrehana ny fifidianana izay mba hamaritana izay hitondra ny firenentsika ao anatin'ny 5 taona manaraka indray.

Antananarivo, 13 Septambra 2023

Ny Filohan'ny Antenimieran-doholona



Herimanana RAZAFIMAHEFA



FANAMBARANA

Manoloana ny filazana nataon'Andriamatoa Filohan'ny Antenimieran-doholona, tamin'ny fahitalavitra vahiny alina, fa noterena sy norahonan'ny mpikambana vitsivitsy ao anaty Governemanta ho faty izy mba tsy handray ny andraikitra maha-Filoham-panjakana mpisolo toerana azy.

Ny Governemanta Ifarimbonana, tarihin'i Praminisitra Lehiben'ny Governemanta, Atoa Christian NTSAY, dia manao izao fanambarana izao :

- Manameloka amin'ny heriny manontolo ny filazana lainga nataon'Atoa Herimanana Razafimahefa, Filohan'ny Antenimieran-doholona, ary manamafy fa tsy nisy mpikambana ao anaty Governemanta, nanao tsindry taminy na nivantana na an-kolaka mikasika ny fandraisany ny toeran'ny Filoham-panjakana mpisolo toerana, na taloha na nandritra ny andron'ny 08 septambra 2023.
- Niarahan'ny Malagasy rehetra nahita rahateo ny fanambarana antoratra nataon'Andriamatoa Filohan'ny Antenimieran-doholona, izay nohamafisiny am-bava teo anatrehan'ny loholona maro ny andron'ny 13 septambra 2023 nilazany fa nanao taratasy fandavana an-tsirapo nankany amin'ny Fitsarana Avo momba ny lalampanorenana tokoa ny tenany, tsy handray an'lo andraikitra mpisolo toerana io, noho ny antony manokana. Sarotra inoana raha iray volana aty aoriana dia mitsipaka tanteraka ny zavatra namarany ampahibemaso indray izy.
- Ny Governemanta iray manontolo dia tahaka ny vahoaka Malagasy rehetra ihany, ny fanapahana laharana faha 12-HCC/D3 tamin'ny faha 9 septambra 2023 navoakan'ny Fitsarana Avo momba ny lalampanorenana no nahalalany fa izy no voatendry hanatanteraka ny asan'ny Filoham-panjakana mpisolo toerana.
- Ny fanambarana niniana natao ankatoky ny fanombohan'ny fampielezan-kevitra ho amin'ny fifidianana filoham-pirenena dia midika ho fanakorontanana ny saim-bahoaka tsy hifantoka any amin'izany fampielezan-kevitra izany. Ny Governemanta Ifarimbonana dia mitsipaka marindrano ny fomba rehetra ataon'ny mpanao politika sasany ankehitriny tsy hirosoana amin'ny fifidianana.
- Manamafy fa tsy misy lalana ivelan'ny voalazan'ny Lalampanorenana, dia ny firosoana amin'ny fifidianana. Manao ny fomba rehetra ny Governemanta Ifarimbonana izorana ho amin'izany ary manome toky ny vahoaka Malagasy rehetra fa miasa tsy mitsahatra hiantohana ny filaminana sy ny fitoniana manerana an'i Madagasikara, ao anatin'izao vanim-potoanan'ny fifidianana filoham-pirenena izao, ary manohy ny asany ho fampandehanana ny filanana andavanandron'ny mponina.

Natao androany faha-10 Oktobra 2023

Ny Governemanta Ifarimbonana

Sans signature spécifique, le gouvernement collégial a formellement rejeté les accusations de Razafimahefa, les qualifiant purement et simplement de « mensonges ». Selon ce document, il serait totalement faux d'affirmer que des membres du gouvernement auraient, de quelque manière que ce soit, intimidé le Président du Sénat en amont ou lors du 8 septembre.

Le gouvernement s'appuie sur l'incohérence des déclarations récentes de Razafimahefa par rapport à ses propos antérieurs. "Comment accorder du crédit à ces allégations alors qu'il y a à peine un mois, il évoquait des "raisons personnelles" pour justifier sa décision de renonciation?". Interroge le gouvernement dans son communiqué. Ils soulignent également la lettre officielle de renonciation que le Président du Sénat avait envoyée à la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), où il citait des raisons purement personnelles.

Après le retrait de Razafimahefa, la responsabilité de chef d'Etat par intérim a été confiée au gouvernement collégial. Selon le communiqué, les membres du gouvernement affirment avoir été mis au courant de cette décision en même temps que le grand public. Pour mettre les choses en contexte, rappelons qu'au début du mois, le Premier ministre Christian Ntsay avait sollicité l'avis de la HCC sur la clarification de l'article 40 de la Constitution en lien avec la démission d'un président en exercice candidat aux élections présidentielles.

Le gouvernement conclut en suggérant que le timing de ces révélations, juste avant le début de la campagne présidentielle, pourrait avoir pour objectif de créer un climat de confusion et de détourner l'attention du public du véritable enjeu des élections. Ils encouragent le public à rester vigilant et informé, et à ne pas se laisser distraire par de telles tactiques.





Le Président du Sénat, Herimanana Razafimahefa et 10 candidats, le 13 Septembre 2023. Debout, Marc Ravalomanana, l'ancien patron des années 2000... Photo ayant provoqué



Le président Marc Ravalomanana a démissionné

Le président malgache Marc Ravalomanana a décidé de remettre le pouvoir à l'armée, à l'issue d'un bras de fer de trois mois avec l'opposition. Celle-ci a déclaré que son leader, Andry Rajoelina, allait diriger l'autorité de transition.



Dakar, 17 avril 2002. Le Président Abdoulaye Wade accueillant le candidat Marc Ravalomanana



Andry Rajoelina N°3

Les bulletins uniques débarquent La machine électorale en marche

Le processus électoral avancé, 48 heures avant le lancement officiel de la campagne électorale de la présidentielle du 9 novembre prochain, la première vague d'imprimés électoraux sensibles en Afrique du Sud est arrivée samedi. Les membres du bureau permanent de la Commission électorale nationale indépendante ainsi que la représentante résidente du Programme des Nations unies à Madagascar ont la cargaison à l'aéroport international d'Ivato.



311 palettes comprenant les bulletins uniques, les procès-verbaux et les feuilles de dépouillement et de pointage ainsi que les enveloppes inviolables, sont arrivées samedi. La totalité des 325 palettes arrivées depuis l'Afrique du Sud ou l'île ont été déchargées ce jour sauf changement. Le budget fondé en ce lieu par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a servi à l'impression de ces documents.

Actuellement placés dans les entrepôts sécurisés de la CENI avant d'être égarés auprès des bureaux de vote du pays, ces imprimés sensibles sont déjà conditionnés par Région et par District depuis l'Afrique du Sud. Des mesures de sécurité ont été prises avant que les paquets ne soient livrés.

En ce qui concerne en particulier les bulletins uniques, des mesures de sécurité spéciales ont également été instaurées, selon des explications. Des mesures de sécurité qui seront divulguées uniquement après le scrutin dans un souci d'éviter les cas de fraudes électorales. Le scellage des imprimés sensibles ne sera couvert que le jour du scrutin et devant les membres du bureau de vote.

Même le contenu mesuré par le collectif des candidats, le processus électoral continué. Ces candidats estiment que les élections sont mal préparées et qu'il faut les reporter, sans pour autant apporter des arguments plausibles pour appuyer leurs déclarations. Ils ont même demandé un accord politique. Des demandes écartées par le Président sortant Andry Rajoelina, candidat à sa propre succession.

Tout l'appareil électoral est en place, soutient Andrianaivosoa Rasoa Ralandy, président de la CENI, à Ivato. Outre les imprimés électoraux sensibles arrivés un bon mois avant le scrutin, le

registre électoral et la liste des bureaux de vote sont déjà disponibles, en format électronique et dans des coffres forts, pour chaque candidat.

50 % des cartes d'électeurs sont également arrivées et sont entre les mains de leurs titulaires. L'installation des panneaux d'affichage suit aussi son cours, souligne-t-on. En somme, la machine électorale est lancée. Un processus qui bénéficie de l'appui étroit des partenaires techniques et financiers du pays, à commencer par les représentants du PNUD à Madagascar.

REPUBLIQUE MALGACHE
CENI
KARATRY NY MPIFIDY
1. RAMAMBAZAFY Jeannot Pascal Elysee
2. LAHY
3. 101 211 052 175 TAMIN'NY 28/09/1972 TAO TANA I
4. TERAKA NY 09/08/1954 TAO SOAVINANDRIANA III
5. ZAKARAKA RAMAMBAZAFY Jean SY RASOARVONY Grace Marie
6. ANALALAO VA 12 ESOA SY TSIADANA
MURJALISTE
MPIFIDY LAHARANA FAHAY 1080124030500492
TOMBASANTANANAHAM-BATO ECOLE LE MOINEAUX AMPASANIMALO
BRAD BOULE MOINEAUX AMPASANIMALO SALLE # N° 110801240307
ANALALAO VA 12 ESOA SY TSIADANA
ANALALAO VA 12 ESOA SY TSIADANA
Ny Filoha ny Komiseran'ny Fanarana
antonj ny Distriktan'ny
Soniain ny Tompony
0 4 SEPT 2023
« Zotram-pifidianana tsara omana, azo antoka, andraisan' ny rehetra anjara, antokey ny fitoniana sy ny filaminana »
ZON' NY OLOM - PIRENENA
'Ny vahoaka izay iposan' ny fahafiana rehetra no masimandidy ka mampiasa izany amin' ny alalan' ny solontany lany amin' ny alalan' ny ffidianana andraisan' ny rehetra anjara mivantana na try mivantana, na kosa amin' ny alalan' ny ffitapan-kevi-bahoaka. Tsy misy mihitsy ampahany amin' ny vahoaka, na olo-tonkana mahazo mamendry tena hampiasa izany fahafiana feno izany. (alalan-pirenena andinihy faha-5 andalana 1)
FEPETRA ANKAPOBENY
'Araka ny voalazan' ny andinihy faha-49 sy faha-50 amin' ny Lalana fehizoro I#-2018-008 tamini ny 11 may 2018 mikaika ny fitondrana ankapobeny ny ffidianana sy ny ffitapan-kevi-bahoaka dia tsy maintsy mampiasa ny Vaomieran-pifidianana antonj ny Kaominina ny voakasik' izany raha misy fahavazean' ny Karatra, mba hanomezana azy tapakida fanamarinana.
FANAMARINANA NY NIFIDIANANA
20.... 20.... 20.... 20.... 20....
I. ANJARA NY FANAMPIN' 2. LAHARANY 3. OLO DATY SY FODERANA 4. DATY SY FODERANA NAHATRIHANANA 5. ANJARA NY RAY SY BENTY NITRERANA 6. ANJARA NY 7. AKA ANJARA 8. LAHARANY NA ANJARA NY LOZANY NY ANJARA NY 9. LOZANY NY ANJARA NY 10. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 11. FANTASY / FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 12. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 13. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 14. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 15. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 16. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 17. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 18. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 19. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 20. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 21. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 22. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 23. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO 24. LAHARANY NY BRAD FANTASANTANANAHAM-BATO 25. FANTASY / DISTRIKA / KAJANINANA / FOKONTANY FANDITANANAHAM-BATO

Virevolte du président du Sénat

Une histoire abracadabrant

Un coup il n'est pas prêt, un coup il est prêt à prendre le pouvoir. En moins d'un mois, Herimanana Razafimahefa a changé d'avis concernant son renoncement au poste de Président par intérim du pays, quitte à passer pour une girouette.

Dans une interview exclusive accordée à la presse française, au mépris de la presse locale, le président du Sénat Herimanana Razafimahefa a effectué un grand virage à propos de sa renonciation. Il a déclaré avoir été contraint sous menaces de signer la lettre par laquelle il renonce au poste de Chef de l'Etat par intérim, poste qu'il devait occuper après la démission d'Andry Rajoelina, Président sortant et candidat à sa propre succession. C'est suite à cette lettre que la HCC a pris la décision de nommer le Gouvernement collégial à la tête du pays. Dans la foulée de cette déclaration, hier, le numéro Un de la Chambre haute a déposé une lettre auprès du président de la Haute Cour constitutionnelle pour déclarer sa volonté d'occuper aujourd'hui la fonction de Président de la République par intérim.

Pourtant, un mois auparavant, Herimanana Razafima-



hefa, avait dit tout autre chose, affirmant avoir pris la décision de renoncer au poste pour des raisons personnelles. Un avis qu'il devait réitérer devant ses pairs sénateurs le 13 septembre, manifestement sans contraintes, en tout cas, il ne semble pas que le numéro Un du Sénat ait eu une arme pointée sur sa tempe lorsqu'il a fait sa déclaration. Une posture qu'il tiendra pendant tout un mois, sans discontinuer, avant de changer d'avis brusquement. Un retournement qui fait rire sous cape bon nombre d'observateurs qui n'ont pas manqué de pointer du doigt l'inconstance du personnage.

Au-delà de sa virevolte, c'est surtout l'explication apportée qui est abracadabrante. Il évoque avoir cédé aux menaces et aux pressions et renoncé au poste de Chef de l'Etat. Si tant il est vrai que le pouvoir en place voulait l'évincer, comme il le prétend, il existait un moyen plus facile que des menaces de mort. La majorité au Sénat étant Orange, il aurait en effet été aisé pour l'Exécutif en place de faire tomber Herimanana Razafimahefa par des voies légales. Un chemin moins tortueux aurait été le scénario Honoré Rakotomana - Rivo Rakotovo mis en œuvre durant le régime Rajo-

narimampianina. U
le pouvoir n'a pas p
de la confiance a
président du Sénat.

D'ailleurs si les
question étaient ré
ci ont donc disparu
miracle car il a auj
déclarer librement
dorénavant occupe
présidentiel ? Cho
en tout cas, aux
observateurs aver
politique, Heriman
mahefa passe pou
qui semble voguer
circonstances. Il do
d'une personne qui
suite et de ferme
conduite et ses disc
bien lui fasse
aujourd'hui pour
même de briguer
Président par inté
dant, la HCC ne
changer d'avis du
demain. Heriman
mahefa, président
tution, semble av
qu'une décision de
irrévocable. La Co
compte la renonc
prendre sa décisio
la tête du pays à un
ment collégial. Il n'
aucun transfert illé
voir, nonobstant ce
le Collectif des cand



[Ula asy ny la 30e AG de 'OJU' a New York](#)